

Image not found or type unknown



Prise en charge des etudes enfant après divorce

Par **mumu59**, le **05/11/2009** à **20:31**

Bonjour, pourriez-vous me dire svp si il est normal que mon ex m oblige a me faire payer la moitié de l inscription de notre fille en droit a lille en déduisant auparavant la bourse que j ai réussi a avoir avec mon salaire qui est au demeurant 5 fois moins important que le sien.... il est question d environ 3600€ moins les 1400€ de bourse soit chacun 1100€.... alors que mon salaire est d environ de 1200 a 1400€ par mois et que je reverse intégralement a ma fille la pension alimentaire que je touche c est a dire 350€ afin de payer loyer et nourriture tous les mois... merci de bien vouloir me répondrena bientôt